

PROCÈS VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE -HÉLÈNE -DE-BAGOT, tenue le 3 octobre 2011 à 16h30, à l'endroit habituel des séances du conseil, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Louise Forest ainsi que messieurs André Lévesque et Michel Brouillard formant quorum.

ÉTAIENT ABSENTS : Jacques Chagnon et Stephan Hébert.

La directrice générale et secrétaire trésorière par intérim est également présente.

1. PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la prière d'usage, la séance est ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 211-10-2011

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour.

3. POSTE DE TRAITEMENT DE L'EAU – SOUMISSION RETENUE

Résolution numéro 212-10-2011

Considérant l'ouverture de soumission pour la construction du poste de traitement de l'eau en date de 6 juin 2011;

Les soumissions reçues sont :

-Comco entrepreneur en bâtiment	2 634 515,63\$ taxes incluses
-Sintra inc. (région Centre du Québec)	2 695 784,49\$ taxes incluses
-Constructions F.J.L. inc.	2 899 169,10\$ taxes incluses

Considérant que toutes les soumissions sont considérées conformes;

Considérant que Genivar a fait une recommandation d'adjudication le 3 octobre 2011;

Considérant qu'il y a eu entente avec l'entrepreneur pour des modifications aux travaux des conduites de la rue Principale et de la 7^e avenue ainsi que pour le bâtiment et que le coût des modifications sera inclus au contrat avec l'entrepreneur;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Louise Forest, il est résolu, unanimement, que la soumission de Comco entrepreneur en bâtiment au coût de 2 634 515,63\$, montant qui sera modifié à la baisse en fonction des modifications stipulés au 4^e considérant, soit retenue pour les travaux de construction du poste de traitement de l'eau.

Cette entente est conditionnelle à l'obtention du certificat d'autorisation du MDDEP d'ici le 21 octobre 2011.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions sur les sujets de la séance extraordinaire.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 213-10-2011

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 18h30.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Yves Petit, maire

Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim